170 juristes et professeurs d'université s'élèvent contre le mariage homosexuel

16/03/2013 à 19h43

> *"Ce texte, sous couvert de bonnes intentions, est celui de l'esclavage moderne des femmes et de la nouvelle traite des enfants"*

Plus de 170 juristes universitaires, professeurs et maîtres de conférences des Universités françaises de droit privé, de droit public et historiens du droit, ont adressé une lettre ouverte aux sénateurs contre le projet de loi du mariage homosexuel.

Ces universitaires, parmi lesquels de prestigieuses signatures**, espèrent mobiliser les sénateurs contre le *«bouleversement profond du droit, du mariage et surtout de la parenté qu'implique le projet de loi»* et *«créer une faille contre le mur idéologique»* qui a conduit l'Assemblée à voter pour.

Extrait :

"La filiation, qui découle de l'acte de naissance, indique à chacun de qui il est né, que ce soit de façon biologique ou symbolique comme en cas d'adoption. Or, un enfant ne peut être issu de deux personnes de même sexe, même de façon symbolique.

> *« L'enfant adopté par deux hommes ou deux femmes sera doté d'adultes référents, mais sera deux fois privé de parents : une première fois par la vie, une seconde fois par la loi. »*

Le projet de loi organise un marché des enfants, car il le

suppose et le cautionne. (…) Ce texte doit donc être retiré car les enfants ne sont ni des objets pour satisfaire un désir, ni des médicaments pour soulager une souffrance.

Les juristes, qui ont vocation à veiller au respect des libertés individuelles et à la protection par le droit des personnes les plus vulnérables, ne peuvent que demander aux sénateurs de protéger les femmes et les enfants contre un texte qui, sous couvert de bonnes intentions, se révèle celui de l'esclavage moderne des femmes et de la nouvelle traite des enfants." (…)

Le Parisien – Le Figaro – Salon Beige

_____

** Parmi les signataires, figurent Françoise Dekeuwer-Défossez, doyenne de la faculté de droit Lille-II, Serge Guinchard, professeur émérite de droit privé, chargé en 2007 d'un rapport sur la déjudiciarisation, Anne-Marie Le Pourhiet, vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel, Laurent Aynès, directeur adjoint de l'école de droit de la Sorbonne, ou encore André Varinard, ex-président de la commission sur la réforme de la justice des mineurs.